



Refus de remboursement de canal+/canal satellite

Par **xanadu71**, le **09/02/2010** à **17:32**

Bonjour,

j'étais cliente depuis plusieurs années à canal + mais en analogique. en 2008, je suis passé en numérique via ma freebox et normalement l'analogique aurait du être résilié. seulement, je me suis aperçue que j'étais prélevée chaque mois de deux abonnements (analogique + numérique). j'ai donc appelé le service client qui m'a confirmé qu'ils avaient fait une erreur et que je devais donc faire un courrier en recommandé. j'ai donc fais ce courrier en demandant le remboursement des mois prélevés (16 mois). je n'avais pas de nouvelles, j'ai donc appelé le service client qui me dit à chaque fois que normalement je dois être remboursé de ma caution analogique et les mois d'abonnement prélevé mais toujours rien. alors j'ai envoyé un deuxième courrier qui est d'après eux en cours car mon premier courrier ma demande aurait été refusé car d'après eux, je n'aurais pas rendu le boitier analogique et que j'aurais pu l'utiliser, biensur, j'ai contesté car je ne vois pas pourquoi, j'aurai pris le numérique si j'utilisais l'analogique et de plus on ne peut plus utiliser l'analogique quand on dispose du numérique, d'autre part, concernant le boitier, on m'a dit de le mettre à la poubelle car ce n'est plus utilisé. je ne comprend pas pourquoi, ils ne veulent pas me rembourser. que puis-je faire ?j'aurais aimé avoir des textes de lois ou autre.